

## Opérateur de Chantier Initial Formation Préalable Amiante Sous-Section 4

Interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante - R 4412 – 144 selon arrêté du 23 février et décret du 4 mai 2012

### Objectifs

À l'issue de cette action de formation, le participant aura pris conscience de l'importance des risques liés à l'amiante et il sera capable :

- de reconnaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
- d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source,
- d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,

### Personnes Concernées

Personnes, âgées de plus de 18 ans et titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, chargées d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

### Prérequis

Fournir la copie de l'aptitude médicale au poste de travail du futur stagiaire, délivrée par le médecin du travail de l'entreprise. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire de moins de deux ans. Maîtriser le français (lecture, écriture)

### Durée

2 jours (14 heures).

### Validation de la Formation

À l'issue de la formation théorique et pratique, le participant passera l'examen permettant d'évaluer les connaissances :

Cet examen comporte :

- Évaluation théorique à partir d'un questionnaire à choix multiples.
- Évaluation pratique à partir d'une mise en situation sur chantier fictif

Si les tests sont concluants, délivrance d'une ATTESTATION DE COMPÉTENCE

Si les résultats sont négatifs, délivrance d'une attestation de participation

## Contenu Formation

### Connaître le Risque Amiante

### Identifier le danger amiante :

### Connaître les exigences de la réglementation « Travail »

### Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur un chantier fictif :

### Recyclage

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

### Équipement de Sécurité

Tout stagiaire doit être muni obligatoirement de ses vêtements de travail, d'un casque, de gants anti-coupures type 5 et de ses chaussures de sécurité, En l'absence de ces équipements de protection individuels, le stagiaire ne sera pas admis au stage